

Note d'information relative à l'offre de "parts de coopérateur" par Courant d'AIR srl-fs

Le présent document a été établi par Mario Heukemes, administrateur de Courant d'Air – srl-fs.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financiers.

Cette note d'information est correcte à la date du 12/04/2019.

Avertissement : L'investisseur court le risque de perdre tout ou partie de son investissement et/ou de ne pas obtenir le rendement attendu. Les parts de coopérateur ne sont pas cotées : l'investisseur risque d'éprouver de grandes difficultés à vendre sa position à un tiers au cas où il le souhaiterait.

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action : dans une société coopérative, elle porte le nom de « part de coopérateur » ou « part ». En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation, l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur déclare les risques suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	<ul style="list-style-type: none">- Retard dans la réalisation technique des installations de production d'électricité entraînant un retard au démarrage des installations et donc à la génération d'un chiffre d'affaire- Insuffisance des fonds récoltés entraînant une annulation du projet en cours, cela entraînerait un retard à la génération d'un chiffre d'affaire.- Aléas climatiques entraînant une chute de la production d'électricité (absence de vent ou de soleil) durant de nombreux mois.
Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	Pas de subvention.
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	L'assemblée générale annuelle (AG) de l'entreprise décide par un vote du montant des dividendes payés, ceux-ci ne peuvent pas être garantis à l'avance.
Autres risques :	Néant

Partie II : Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement.

A. Identité de l'émetteur : Courant d'Air scrl-fs

1.1 Siège d'exploitation et pays d'origine	Unter den Linden 5/E/1, 4750 Elsenborn
1.2 Forme juridique	Société Coopérative à Responsabilité Limitée et à finalité sociale (SCRL-fs)
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	BE 822.180.314
1.4 Site internet	http://www.courantdair.be
2. Activités de l'émetteur	La société a pour objet la promotion des énergies renouvelables et des techniques environnementales en particulier : <ul style="list-style-type: none">- la production d'électricité éolienne, solaire, hydraulique ou utilisant la biomasse,- la production de chaleur et/ou la co-génération utilisant le solaire, la biomasse,- le traitement des eaux, des déchets solides, organiques ou non,- toute activité liée à l'utilisation rationnelle des énergies,- la vente de produits liés au développement durable, ainsi que la sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique.
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	Néant
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Néant
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	La société est gérée par un conseil d'administration composé de : Mario HEUKEMES, président du Conseil d'Administration Achim LANGER, administrateur délégué, Michèle DETHIER, Bernard PORTOIS, administrateurs,
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Néant
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Achim LANGER
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes	Le conseil d'administration exerce son mandat bénévolement, aucune pension, retraite ou autre avantage n'est provisionné.

provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	La coopérative dispose toutefois d'une équipe de salarié (4.1 ETP)
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Néant
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Néant
9. Identité du commissaire aux comptes.	La mission de réviseur d'entreprise a été confiée au bureau Axylium

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Voir documents BNB 2017-FR.pdf et BNB 2018-FR.pdf. Les comptes annuels en annexe ont pas été audités par le réviseur d'entreprise Axylium. Au moment d'écrire cette fiche d'information, les comptes BNB 2018 ne sont pas encore publiés car ils n'ont pas encore été approuvés par l'Assemblée générale. Les comptes de 2018 sont donc encore sujet à modification.
2. Fonds de roulement net.	83 375 euros
3.1 Capitaux propres.	Capital au 31/12/2018 : € 5 013 554,-. Total du bilan = € 6 999 291,-
3.2 Endettement.	Néant.
3.3 Date prévue du break-even.	Déjà atteinte.
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Pas de changement significatif

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	aucun
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	1 part à € 250,-
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	5 parts, soit € 1 250,-
2. Prix total des instruments de placement offerts.	€ 1 200.000,-
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	L'offre est ouverte en date du 01-01-2019.
3.2 Date de clôture de l'offre.	L'offre est ouverte jusqu'au 31 décembre 2019. Elle peut être clôturée prématurément si le capital souhaité est atteint (point 2 ci-dessus).
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	01/01/2019
4. Droit de vote attaché aux parts.	Une personne = une voix, quel que soit le nombre de parts détenues par les personnes.
5. Modalité de composition du Conseil d'administration.	Actuellement, le Conseil d'Administration comprend 4 administrateurs. Les candidats sont validés par le Conseil d'Administration et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	Investissement dans l'achat de parts dans les parcs éoliens d'Assesse et Wahlain et dans les projets d'hydroélectricité sur l'Ourthe et la Sambre.
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	Le capital de la coopérative croît continuellement depuis 2010. L'augmentation de capital « organique » ne suffit pas pour le financement des projets repris en rubrique 1 qui nécessitent un capital supplémentaire de 1 600 000 €. D'où la présente offre.
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	Emprunt bancaire de €600.000,- pour une durée de 18 mois, le temps d'obtenir les fonds nécessaires par nos coopérateurs.
4. Pour plus d'information, veuillez consulter le site www.courantdair.be .	

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Parts dans la coopérative Courant d'Air scrifs
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Part de coopérateur
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	€ 250,-
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/2018	€ 342
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Le remboursement éventuel de parts à l'associé se fait à la valeur comptable si elle est inférieure à € 250,-, sinon, à €250,-
3. Date d'échéance et/ou modalités de remboursement.	Le retrait des parts est autorisé après 5 ans et la demande doit être adressée au Conseil d'administration dans le premier semestre. La part est remboursée après l'Assemblée générale suivant la démission ou le retrait. Les modalités précises sont décrites dans les statuts de la coopérative disponibles sur le site www.courantdair.be
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Les dettes bancaires ont le premier rang, les emprunts subordonnés le rang suivant. La part de coopérateur a le même (dernier) rang qu'une action de société.
5. Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	Les parts sociales peuvent être cédées ou transmises aux autres détenteurs de parts sociale et ce moyennant l'accord du conseil d'administration. Toutefois, elles peuvent être transmises à des tiers non associés. Plus de détails à ce sujet dans les statuts de la coopérative disponibles sur le site www.courantdair.be
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	non applicable
7. Politique de dividende	Le dividende est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire des coopérateurs (AGO) et est limité à 6%.
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la	Le dividende est généralement distribué

distribution du dividende.	avant le 01 juillet de l'année de l'Assemblée Générale Ordinaire
----------------------------	--

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques peuvent toutefois récupérer le précompte mobilier retenu sur la première tranche de 640 euros de dividendes (revenus de 2018) en complétant leur déclaration fiscale.
Plainte concernant le produit financier	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Courant d'Air srl-fs, Unter den Linden /E/1, 4750 Elsenborn <i>ou</i> info@courantdair.be . Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

20				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0822.180.314	P.	U.	D.	A 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION

DÉNOMINATION: **COURANT D'AIR**

Forme juridique: **SCRL/FS**

Adresse: **Wirtzfelder Straße**

N°: **48**

Code postal: **4750**

Commune: **Eisenborn**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de Commerce de **Eupen**

Adresse Internet¹: **www.courantdair.be**

Numéro d'entreprise **0822.180.314**

DATE **12.01.2010** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS**²

approuvés par l'assemblée générale du **20.04.2018**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01.01.2017** au **31.12.2017**

Exercice précédent du **01.01.2016** au **31.12.2016**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~³ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **22**
 objet: 6.2, 6.6, 6.7, 7.2, 8, 9, 10

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

Signature
 (nom et qualité)
HEUKEMES Mario
 Président du conseil d'administration

Signature
 (nom et qualité)
LANGER Achim
 Administrateur délégué

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

HEUKEMES Mario

Wirtzfelder Straße 48, 4750 Elsenborn, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 23.12.2009

LANGER Achim

Gartenstraße 24, 4750 Elsenborn, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 23.12.2009

PATRIMOINE NATURE ASBL 0431.988.708

Chemin-Rue 34, boîte /, 4960 Malmédy, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 23.12.2009

Représenté par:

1. DETHIER Michèle

Rue du Lac 3 , boîte /, 4950 Waimes, Belgique

PORTOIS Bernard

Champagne 7, boîte /, 4950 Waimes, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 24.04.2015

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise **,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
EURO-CONSULT SPRL 0479.905.520 Major-Long-Str. 15 , boîte /, 4780 Saint-Vith, Belgique Fonction : Expert-comptable externe Mandat : 23.12.2009	225.368 3F03	A B

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	6.830.094	7.010.249
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	40.860	52.642
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	4.714.810	4.812.698
Terrains et constructions		22	4.298.459	4.770.892
Installations, machines et outillage		23	383.895	22.388
Mobilier et matériel roulant		24	19.504	5.386
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	12.952	14.032
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	2.074.424	2.144.909
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.434.278	1.057.364
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		11.501
Stocks		30/36		11.501
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	764.930	339.264
Créances commerciales		40	610.857	278.002
Autres créances		41	154.073	61.262
Placements de trésorerie		50/53		1.999
Valeurs disponibles		54/58	537.621	576.956
Comptes de régularisation		490/1	131.727	127.644
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	8.264.372	8.067.613

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	4.950.518	4.844.600
Capital		10	3.521.000	3.321.750
Capital souscrit		100	3.521.000	3.321.750
Capital non appelé ⁴		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	83.995	74.887
Réserve légale.....		130	57.000	49.897
Réserves indisponibles		131		
Pour actions propres		1310		
Autres		1311		
Réserves immunisées		132	2.005	
Réserves disponibles		133	24.990	24.990
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	438.757	441.197
Subsides en capital		15	906.766	1.006.766
Avance aux associés sur répartition de l'actif net ⁵		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	210.128	174.193
Provisions pour risques et charges		160/5	210.128	174.193
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	210.128	174.193
Impôts différés		168		

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	3.103.726	3.048.820
Dettes à plus d'un an	6.3	17	1.968.617	2.349.468
Dettes financières		170/4	1.968.617	2.349.468
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées.....		172/3	1.968.617	2.349.468
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	1.107.572	670.189
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	381.726	380.851
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	152.105	24.762
Fournisseurs		440/4	152.105	24.762
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46	200.000	100.000
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	112.516	40.530
Impôts		450/3	70.035	3.382
Rémunérations et charges sociales		454/9	42.481	37.148
Autres dettes		47/48	261.225	124.046
Comptes de régularisation		492/3	27.537	29.163
TOTAL DU PASSIF		10/49	8.264.372	8.067.613

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	891.279	859.859
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	6.649	
Chiffre d'affaires*		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.4	62	254.002	189.393
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	531.241	508.185
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8	35.936	35.936
Autres charges d'exploitation		640/8	455	74
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	<u>69.645</u>	<u>126.271</u>
Produits financiers	6.4	75/76B	148.533	142.136
Produits financiers récurrents		75	148.533	142.136
Dont: subsides en capital et en intérêts		753	100.000	100.000
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	74.112	99.774
Charges financières récurrentes		65	74.112	99.774
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	<u>144.066</u>	<u>168.633</u>
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	<u>144.066</u>	<u>168.633</u>
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689	2.005	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	<u>142.061</u>	<u>168.633</u>

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	583.258	572.246
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	142.061	168.633
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	441.197	403.613
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
Affectations aux capitaux propres	691/2	7.103	8.431
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920	7.103	8.431
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	438.757	441.197
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	137.398	122.618
Rémunération du capital	694	137.398	122.618
Administrateurs ou gérants	695		
Employés	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	xxxxxxxxxxxxxxx	78.873
8029	21.674	
8039		
8049		
8059	100.547	
8129P	xxxxxxxxxxxxxxx	26.232
8079	33.455	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	59.687	
(21)	<u>40.860</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	7.138.919
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	399.898	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	7.538.817	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.326.220
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	497.786	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	2.824.006	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>4.714.811</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.204.908
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	529.516	
Cessions et retraits	8375	600.000	
Transferts d'une rubrique à une autre	8385		
Autres mutations	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	2.134.424	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxxx	60.000
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	60.000	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	<u>2.074.424</u>	

ETAT DES DETTES**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

	Codes	Exercice
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	381.726
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	1.523.404
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	445.213

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein ..	9087	4,2	3,3
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76	6.649	
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	6.649	
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Charges non récurrentes	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6503		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9161	4.297.214
9171	6.435.900
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

Option d'achat accordée installation PV - Asten Johnson	100.162
Option d'achat accordée installation PV - New Verlag	100.162
Nantissement de solde sur compte Triodos	420.000
Garantie bancaire	80.000
Credit octroyé à VDH pour un total de 350.000,- EUR dont und montant de 125.000,- a été payé en 2017	225.000

RÈGLES D'ÉVALUATION

BEWERTUNGSVORSCHRIFTEN

Vorbemerkung - allgemeine Grundsätze:

Die Bewertungsvorschriften sind gemäß den Artikeln 28 bis 81 des Königlichen Erlasses vom 30. Januar 2001 zur Ausführung des Gesetzbuches über die Gesellschaften aufgestellt.

Die Jahresabschlüsse werden erstellt unter Berücksichtigung der traditionellen Buchhaltungsprinzipien: historische Kosten, Kontinuität und Vorsicht bei den Bewertungen. Erträge werden aufgeführt, wenn sie realisiert sind, Aufwendungen und Verluste, sobald sie erkennbar sind.

Besondere Regeln:

AKTIVA:

I. Errichtungskosten:

Die Gründungs- und Errichtungskosten werden unverzüglich zu Lasten der Ergebnisrechnung gebucht.

II. Immaterielle Anlagewerte:

Immaterielle Anlagewerte werden zu Anschaffungspreisen aktiviert. Sie werden linear zu einem Abschreibungssatz von 20% abgeschrieben, ab dem Moment, wo sie realisiert wurden. In Ausnahmefällen können die Abschreibungen erst ab dem Moment verbucht werden, wenn die diesbezüglichen Sachanlagen operativ werden.

III. Sachanlagen:

A. Grundstücke und Bauten

Bei den Bilanzzahlen handelt es sich um Restbuchwerte. Grundstücke werden zu Anschaffungswerten inkl. Nebenkosten aktiviert. Sie werden nicht abgeschrieben.

Gebäude werden zu Anschaffungswerten aktiviert und prinzipiell linear, in Spezialfällen degressiv abgeschrieben.

Die Abschreibungssätze betragen 6 % vom Anschaffungswert bei Windkraftanlagen, 5 % bei Industrie- und Lagerhallen, 3 % bei Verwaltungsgebäuden. Diese werden abgeschrieben, ab dem Moment, wo die Anlagen operativ sind.

B. Anlagen, Maschinen und Werkzeuge

Diese Güter werden zu Anschaffungswerten bzw. Herstellkosten aktiviert und prinzipiell linear, in Spezialfällen degressiv abgeschrieben. Die Abschreibungssätze betragen 10 % - 25 %, je nach Abnutzungsdauer.

C. Geschäftsausstattung und Fahrzeuge

Die hierunter fallenden Posten werden ebenfalls zu Anschaffungswerten aktiviert und zu den steuerlich zulässigen Abschreibungssätzen abgeschrieben. Diese betragen 10 % - 33 % je nach Abnutzungsdauer.

D. Sonstige Sachanlagen

Die hierunter fallenden Posten werden zu Anschaffungswerten inkl. Nebenkosten aktiviert.

E. Anlagen im Bau und geleistete Anzahlungen

Diese Güter werden zu Anschaffungswerten bzw. Herstellungskosten aktiviert und werden nicht abgeschrieben.

Im generellen werden geringwertige Investitionsgüter nicht abgeschrieben, sondern direkt zu Lasten der Ergebnisrechnung gebucht. Geringwertige Investitionsgüter sind solche, deren Gesamtwert 500,- € nicht übersteigt oder deren Nutzungsdauer weniger als ein Jahr beträgt.

IV. Finanzanlagen:

A. Verbundene Unternehmen

Die Bemessungsgrundlage ist der Anschaffungswert bzw. Nominalwert vorbehaltlich eventueller Wertberichtigungen. Für die Umwandlung von Devisenforderungen wird der offizielle Jahresendkurs berücksichtigt.

B. Andere Unternehmen mit denen ein Beteiligungsverhältnis besteht

Auch hier ist die Bemessungsgrundlage der Anschaffungswert vorbehaltlich eventueller Wertberichtigungen. Die Forderungen stehen zu Nominalwerten zu Buch. Für die Umwandlung von Devisenforderungen wird der offizielle Jahresendkurs berücksichtigt.

C. Sonstige Finanzanlagen

Hier werden die Buchwerte zum effektiven Nominalwert bewertet.

RÈGLES D'ÉVALUATION

V. Forderungen mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr:

Die Forderungen werden zu Nominalwerten verbucht. Für Fremdwährungen gilt das bereits vorher erwähnte Prinzip der offiziellen Jahresendkurse.

VI. Vorräte und in Ausführung befindliche Bestellungen:

A.Vorräte

Roh-, Hilfs- und Betriebsstoffe, das Material und die Waren werden zu ihrem Anschaffungspreis einschließlich Nebenkosten verbucht. Der Anschaffungspreis wird nach der FIFO-Methode errechnet.

Die unfertigen und fertigen Erzeugnisse werden entsprechend ihrem Selbstkostenwert nach der FIFO-Methode bewertet, ohne Berücksichtigung der mit dem Produkt verbundenen indirekten Herstellungskosten. Bei veralteten Lagerbeständen und Ladenhütern werden Wertminderungen kategorieweise verbucht.

B.In Ausführung befindliche Bestellungen

Bewertungsgrundlage sind die entsprechenden direkten Material- und Fabrikationskosten.

VII. Forderungen mit einer Restlaufzeit bis zu einem Jahr:

A.Forderungen aus Lieferungen und Leistungen:

Es handelt sich hier um die offenen Posten der Buchhaltung herrührend aus der Fakturierung aufgrund von gelieferten Waren und Stromerzeugnissen.

Die Kundenforderungen werden zum Nominalwert verbucht. Wenn eine Forderung endgültig verloren ist, wird diese zu Lasten der Ergebnisrechnung gebucht.

Die Devisenforderungen werden in Euro umgewandelt unter Berücksichtigung des offiziellen Jahresendkurses.

B.Sonstige Forderungen

Es handelt sich um Forderungen zum Nominalwert und für Fremdwährungen gilt das bereits vorher erwähnte Prinzip der offiziellen Jahresendkurse.

VIII. + IX. Geldanlagen und Flüssige Mittel:

Hier handelt es sich wieder um effektive Werte, die mit den Auszügen der Geldinstitute übereinstimmen. Für Devisen wird wieder der offizielle Jahresendkurs berücksichtigt.

X. Rechnungsabgrenzungsposten:

In dieser Rubrik werden vorzutragende Aufwendungen, d.h. um Beträge, die bereits ausgezahlt wurden, aber sich auf ein folgendes Geschäftsjahr beziehen, ausgewiesen zu ihrem Nominalwert.

PASSIVA

VII. Rückstellungen für Risiken und Aufwendungen

Diese Rubrik beinhaltet Rückstellungen für in Zukunft anfallende Arbeiten im Allgemeinen und organisatorischen Bereich, deren Existenz sicher, deren Kosten jedoch geschätzt sind.

VIII. Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr

Die Kreditverträge mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr werden laut Tilgungstabelle des Kreditgebers verbucht. Hier werden die Verbindlichkeiten der Kreditinstitute und anderer Kreditgeber verbucht - am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die im darauffolgenden Geschäftsjahr fälligen Posten in die kurzfristigen Verbindlichkeiten umgebucht.

IX. Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit von bis zu einem Jahr

Die Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit bis zu einem Jahr stellen Handels-, Personal-, Sozial-, Fiskal-, und Kapitalverpflichtungen dar. Ebenfalls werden die im darauffolgenden Geschäftsjahr fälligen Posten der langfristigen Verbindlichkeiten in dieser Rubrik aufgeführt.

Lieferantenforderungen werden zum Nominalwert verbucht.

X. Rechnungsabgrenzungsposten

Diese Rubrik enthält die anzurechnenden Aufwendungen des Jahres.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
Comptoir Citoyen des Energies SCRL Rue de Barry 20 , boîte / 7904 Pipaix Belgique 0508.727.881	Parts sociales Cat A	85	47,00	0,00	31/12/2016	EUR	23.227	-86.381
Atout-Wal SCRL SCRL Maisoncelles 53 5571 Wiesme Belgique 0544.871.269	Parts sociales	105	44,87	0,00	31/12/2016	EUR	1.447.125	-182.864

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Rapport d'examen conformément à ISRE 2400 sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017

À : Courant d'Air SCRL
Wirtzfelder Strasse 48
4750 Elsenborn (Bütgenbach)

Introduction

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de la société Courant d'Air SCRL, dont le siège social est établi à 4750 Elsenborn, Wirtzfelder Straße 48. Ces états financiers comprennent le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultats, les annexes ainsi que le rapport de gestion de l'organe de gestion sur l'exercice 2017 à l'assemblée générale ordinaire.

Responsabilité de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de ces états financiers. Il est également responsable de ce que les états financiers présentent une image fidèle de la situation patrimoniale et financière ainsi que de la performance financière de la société conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Notre responsabilité quant à la revue limitée

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints. Nous avons effectué notre examen conformément à la Norme internationale de missions d'examen (ISRE) 2400, *Missions d'examen d'états financiers historiques*. L'ISRE 2400 exige que nous exprimions une conclusion indiquant si nous avons relevé quoi que ce soit qui nous porte à croire que les états financiers pris dans leur ensemble n'ont pas été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique. Cette norme exige aussi que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme à l'ISRE 2400 est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

TKS Audit SC.SPRL

Lascheterweg 30, B – 4700 Eupen

Tel.: +32 (0) 87 74 01 12 ♦ Fax: +32 (0) 87 56 90 73 ♦ Email: eupen@axylium.net

RPM Eupen ♦ N° BCE 0682.872.872 ♦ IRE / IBR : B00959

RAPPORT DES COMMISSAIRES

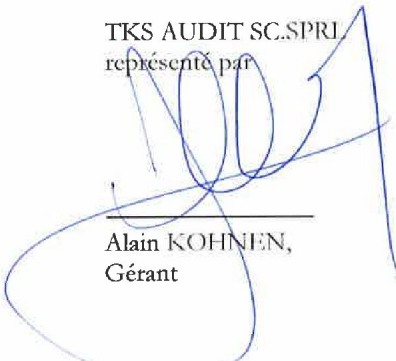
Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation patrimoniale et financière de la société Courant d'Air SCRL au 31 décembre 2017, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Eupen, le 28 mars 2018

TKS AUDIT SC.SPRL
représenté par



Alain KOHNEN,
Gérant

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 100 218

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	1,0	7,1	4,2 (ETP)	3,3 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	1.748	5.746	7.494 (T)	5.923 (T)
Frais de personnel	102			254.001 (T)	189.393 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	1	7	4,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1	7	4,4
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120		4	2,2
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202		4	2,2
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	1	3	2,2
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1	3	2,2
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1	6	4,3
Ouvriers	132		1	0,1
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205		3	0,8
305			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'entreprise
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'entreprise

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

20				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0822.180.314	P.	U.	D.	A 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **COURANT D'AIR**

Forme juridique: **SCRL/FS**

Adresse: **Wirtzfelder Straße**

N°: **48**

Code postal: **4750**

Commune: **Eisenborn**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Eupen**

Adresse Internet¹: **www.courantdair.be**

Numéro d'entreprise **0822.180.314**

DATE **12/01/2010** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS**²

approuvés par l'assemblée générale du **25/04/2019**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **1/01/2018** au **31/12/2018**

Exercice précédent du **1/01/2017** au **31/12/2017**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~³ identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **20** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.2, 6.6, 6.7, 6.9, 7.2, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19

Signature
(nom et qualité)
HEUKEMES Mario
Président du conseil d'administration

Signature
(nom et qualité)
LANGER Achim
Administrateur délégué

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

HEUKEMES Mario

Wirtzfelder Straße 48, 4750 Elsenborn, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 23/12/2009

LANGER Achim

Gartenstraße 24, 4750 Elsenborn, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 23/12/2009

PATRIMOINE NATURE ASBL 0431.988.708

Chemin-Rue 34, boîte /, 4960 Malmédy, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 23/12/2009

Représenté par:

1. DETHIER Michèle

Rue du Lac 3 , boîte /, 4950 Waimes, Belgique

PORTOIS Bernard

Champagne 7, boîte /, 4950 Waimes, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 24/04/2015

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise **,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
EURO-CONSULT SPRL 0479.905.520 Major-Long-Str. 15 , boîte /, 4780 Saint-Vith, Belgique Fonction : Expert-comptable externe Mandat : 23/12/2009	225.368	A B

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	6.999.291	6.830.094
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	36.803	40.860
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	4.459.294	4.714.810
Terrains et constructions		22	3.826.026	4.298.459
Installations, machines et outillage		23	597.989	383.895
Mobilier et matériel roulant		24	23.407	19.504
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	11.872	12.952
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	2.503.194	2.074.424
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.276.602	1.434.278
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	490.486	764.930
Créances commerciales		40	328.569	610.857
Autres créances		41	161.917	154.073
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	593.007	537.621
Comptes de régularisation		490/1	193.109	131.727
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	8.275.893	8.264.372

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	3.016.274	3.103.726
Dettes à plus d'un an	6.3	17	1.823.047	1.968.617
Dettes financières		170/4	1.823.047	1.968.617
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées.....		172/3	1.811.709	1.968.617
Autres emprunts		174/0	11.338	
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	1.155.654	1.107.572
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	428.668	381.726
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	214.975	152.105
Fournisseurs		440/4	214.975	152.105
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		200.000
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	177.664	112.516
Impôts		450/3	134.536	70.035
Rémunérations et charges sociales		454/9	43.128	42.481
Autres dettes		47/48	334.347	261.225
Comptes de régularisation		492/3	37.573	27.537
TOTAL DU PASSIF		10/49	8.275.893	8.264.372

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	1.081.310	891.279
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		6.649
Chiffre d'affaires*		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.4	62	276.846	254.002
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	584.192	531.241
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8	35.936	35.936
Autres charges d'exploitation		640/8	592	455
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	<u>183.744</u>	<u>69.645</u>
Produits financiers	6.4	75/76B	156.513	148.533
Produits financiers récurrents		75	151.698	148.533
Dont: subsides en capital et en intérêts		753	100.000	100.000
Produits financiers non récurrents		76B	4.815	
Charges financières	6.4	65/66B	121.711	74.112
Charges financières récurrentes		65	56.711	74.112
Charges financières non récurrentes		66B	65.000	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	<u>218.546</u>	<u>144.066</u>
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	<u>218.546</u>	<u>144.066</u>
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689	3.339	2.005
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	<u>215.207</u>	<u>142.061</u>

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	653.964	583.258
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	215.207	142.061
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	438.757	441.197
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
Affectations aux capitaux propres	691/2	10.760	7.103
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920	10.760	7.103
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	445.944	438.757
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	197.260	137.398
Rémunération du capital	694	197.260	137.398
Administrateurs ou gérants	695		
Employés	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	xxxxxxxxxxxxxxx	100.546
8029	44.106	
8039		
8049		
8059	144.652	
8129P	xxxxxxxxxxxxxxx	59.687
8079	48.162	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	107.849	
(21)	<u>36.803</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	7.538.817
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	280.513	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	7.819.330	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.824.006
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	536.030	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	3.360.036	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>4.459.294</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.134.424
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	493.770	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	8385		
Autres mutations	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	2.628.194	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxxxx	60.000
Mutations de l'exercice			
Actées	8475	65.000	
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	125.000	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	<u>2.503.194</u>	

ETAT DES DETTES**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

	Codes	Exercice
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	428.668
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	1.455.447
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	367.600

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	9062	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein ..	9087	4,4	4,2
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76	4.815	6.649
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		6.649
Produits financiers non récurrents	(76B)	4.815	
Charges non récurrentes	66	65.000	
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Charges financières non récurrentes	(66B)	65.000	
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6503		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription

Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés

Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Codes	Exercice
9149	
9150	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

- Option d'achat octroyé installation PV Asten Johnson
- Option d'achat octroyé installation PV New Verlag
- Garantie bancaire Triodos
- Nantissement de solde sur compte Triodos
- Crédit reçu CREDAL 500.000
- Option d'achat octroyé installation PV Meyerode

336.752
336.752
80.000
420.000
220.000
105.212

RÈGLES D'ÉVALUATION

BEWERTUNGSVORSCHRIFTEN

Vorbemerkung - allgemeine Grundsätze:

Die Bewertungsvorschriften sind gemäß den Artikeln 28 bis 81 des Königlichen Erlasses vom 30. Januar 2001 zur Ausführung des Gesetzbuches über die Gesellschaften aufgestellt.

Die Jahresabschlüsse werden erstellt unter Berücksichtigung der traditionellen Buchhaltungsprinzipien: historische Kosten, Kontinuität und Vorsicht bei den Bewertungen. Erträge werden aufgeführt, wenn sie realisiert sind, Aufwendungen und Verluste, sobald sie erkennbar sind.

Besondere Regeln:

AKTIVA:

I. Errichtungskosten:

Die Gründungs- und Errichtungskosten werden unverzüglich zu Lasten der Ergebnisrechnung gebucht.

II. Immaterielle Anlagewerte:

Immaterielle Anlagewerte werden zu Anschaffungspreisen aktiviert. Sie werden linear zu einem Abschreibungssatz von 20% abgeschrieben, ab dem Moment, wo sie realisiert wurden. In Ausnahmefällen können die Abschreibungen erst ab dem Moment verbucht werden, wenn die diesbezüglichen Sachanlagen operativ werden.

III. Sachanlagen:

A. Grundstücke und Bauten

Bei den Bilanzzahlen handelt es sich um Restbuchwerte. Grundstücke werden zu Anschaffungswerten inkl. Nebenkosten aktiviert. Sie werden nicht abgeschrieben.

Gebäude werden zu Anschaffungswerten aktiviert und prinzipiell linear, in Spezialfällen degressiv abgeschrieben.

Die Abschreibungssätze betragen 6 % vom Anschaffungswert bei Windkraftanlagen, 5 % bei Industrie- und Lagerhallen, 3 % bei Verwaltungsgebäuden. Diese werden abgeschrieben, ab dem Moment, wo die Anlagen operativ sind.

B. Anlagen, Maschinen und Werkzeuge

Diese Güter werden zu Anschaffungswerten bzw. Herstellkosten aktiviert und prinzipiell linear, in Spezialfällen degressiv abgeschrieben. Die Abschreibungssätze betragen 10 % - 25 %, je nach Abnutzungsdauer.

C. Geschäftsausstattung und Fahrzeuge

Die hierunter fallenden Posten werden ebenfalls zu Anschaffungswerten aktiviert und zu den steuerlich zulässigen Abschreibungssätzen abgeschrieben. Diese betragen 10 % - 33 % je nach Abnutzungsdauer.

D. Sonstige Sachanlagen

Die hierunter fallenden Posten werden zu Anschaffungswerten inkl. Nebenkosten aktiviert.

E. Anlagen im Bau und geleistete Anzahlungen

Diese Güter werden zu Anschaffungswerten bzw. Herstellungskosten aktiviert und werden nicht abgeschrieben.

Im generellen werden geringwertige Investitionsgüter nicht abgeschrieben, sondern direkt zu Lasten der Ergebnisrechnung gebucht. Geringwertige Investitionsgüter sind solche, deren Gesamtwert 500,- € nicht übersteigt oder deren Nutzungsdauer weniger als ein Jahr beträgt.

IV. Finanzanlagen:

A. Verbundene Unternehmen

Die Bemessungsgrundlage ist der Anschaffungswert bzw. Nominalwert vorbehaltlich eventueller Wertberichtigungen. Für die Umwandlung von Devisenforderungen wird der offizielle Jahresendkurs berücksichtigt.

B. Andere Unternehmen mit denen ein Beteiligungsverhältnis besteht

Auch hier ist die Bemessungsgrundlage der Anschaffungswert vorbehaltlich eventueller Wertberichtigungen. Die Forderungen stehen zu Nominalwerten zu Buch. Für die Umwandlung von Devisenforderungen wird der offizielle Jahresendkurs berücksichtigt.

C. Sonstige Finanzanlagen

Hier werden die Buchwerte zum effektiven Nominalwert bewertet.

RÈGLES D'ÉVALUATION

V. Forderungen mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr:

Die Forderungen werden zu Nominalwerten verbucht. Für Fremdwährungen gilt das bereits vorher erwähnte Prinzip der offiziellen Jahresendkurse.

VI. Vorräte und in Ausführung befindliche Bestellungen:

A. Vorräte

Roh-, Hilfs- und Betriebsstoffe, das Material und die Waren werden zu ihrem Anschaffungspreis einschließlich Nebenkosten verbucht. Der Anschaffungspreis wird nach der FIFO-Methode errechnet.

Die unfertigen und fertigen Erzeugnisse werden entsprechend ihrem Selbstkostenwert nach der FIFO-Methode bewertet, ohne Berücksichtigung der mit dem Produkt verbundenen indirekten Herstellungskosten. Bei veralteten Lagerbeständen und Ladenhütern werden Wertminderungen kategorieweise verbucht.

B. In Ausführung befindliche Bestellungen

Bewertungsgrundlage sind die entsprechenden direkten Material- und Fabrikationskosten.

VII. Forderungen mit einer Restlaufzeit bis zu einem Jahr:

A. Forderungen aus Lieferungen und Leistungen:

Es handelt sich hier um die offenen Posten der Buchhaltung herrührend aus der Fakturierung aufgrund von gelieferten Waren und Stromerzeugnissen.

Die Kundenforderungen werden zum Nominalwert verbucht. Wenn eine Forderung endgültig verloren ist, wird diese zu Lasten der Ergebnisrechnung gebucht.

Die Devisenforderungen werden in Euro umgewandelt unter Berücksichtigung des offiziellen Jahresendkurses.

B. Sonstige Forderungen

Es handelt sich um Forderungen zum Nominalwert und für Fremdwährungen gilt das bereits vorher erwähnte Prinzip der offiziellen Jahresendkurse.

VIII. + IX. Geldanlagen und Flüssige Mittel:

Hier handelt es sich wieder um effektive Werte, die mit den Auszügen der Geldinstitute übereinstimmen. Für Devisen wird wieder der offizielle Jahresendkurs berücksichtigt.

X. Rechnungsabgrenzungsposten:

In dieser Rubrik werden vorzutragende Aufwendungen, d.h. um Beträge, die bereits ausgezahlt wurden, aber sich auf ein folgendes Geschäftsjahr beziehen, ausgewiesen zu ihrem Nominalwert.

PASSIVA

VII. Rückstellungen für Risiken und Aufwendungen

Diese Rubrik beinhaltet Rückstellungen für in Zukunft anfallende Arbeiten im Allgemeinen und organisatorischen Bereich, deren Existenz sicher, deren Kosten jedoch geschätzt sind.

VIII. Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr

Die Kreditverträge mit einer Restlaufzeit von mehr als einem Jahr werden laut Tilgungstabelle des Kreditgebers verbucht. Hier werden die Verbindlichkeiten der Kreditinstitute und anderer Kreditgeber verbucht - am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die im darauffolgenden Geschäftsjahr fälligen Posten in die kurzfristigen Verbindlichkeiten umgebucht.

IX. Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit von bis zu einem Jahr

Die Verbindlichkeiten mit einer Restlaufzeit bis zu einem Jahr stellen Handels-, Personal-, Sozial-, Fiskal-, und Kapitalverpflichtungen dar. Ebenfalls werden die im darauffolgenden Geschäftsjahr fälligen Posten der langfristigen Verbindlichkeiten in dieser Rubrik aufgeführt.

Lieferantenforderungen werden zum Nominalwert verbucht.

X. Rechnungsabgrenzungsposten

Diese Rubrik enthält die anzurechnenden Aufwendungen des Jahres.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
Comptoir Citoyen des Energies SCRL Rue de Barry 20 , boîte / 7904 Pipaix Belgique 0508.727.881	Parts sociales Cat A	85	47,00	0,00	31/12/2016	EUR	91.335	-103.892
Atout-Wal SCRL SCRL Maisoncelles 53 5571 Wiesme Belgique 0544.871.269					31/12/2016	EUR	1.447.125	-182.864
	Parts sociales	105	44,87	0,00				

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise: 100 218

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	1,8	5,3	4,4 (ETP)	4,2 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées	101	33.668	44.698	78.366 (T)	7.494 (T)
Frais de personnel	102	118.940	157.906	276.846 (T)	254.001 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	3	3	4,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	3	3	4,7
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1	3	2,7
de niveau primaire	1200	1	3	2,7
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	2		2,0
de niveau primaire	1210	2		2,0
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	3	3	4,7
Ouvriers	132			
Autres	133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1	1	1,1
305	2	2	2,2

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'entreprise
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'entreprise

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	